



L'ASSURANCE DES CATASTROPHES NATURELLES EN 2016

Etude – juillet 2017



ASSURANCES
DOMMAGES ET DE RESPONSABILITÉ

Sommaire

Synthèse	3
Chiffres clés	3
Partie 1 : Données comptables	4
1. Poids économique et évolution	4
2. Résultats comptables	5
Partie 2 : Analyse de la sinistralité sur la période 1982-2016	7
1. Comparatif international	7
2. Evénements survenus en 2016	8
3. Analyse de la sinistralité depuis 1982	14
4. Les inondations	18
5. La sécheresse	20

Synthèse

Sous l'impulsion de la hausse des primes dommages aux biens des particuliers (+ 2,5 %), le montant des cotisations émises au titre des catastrophes naturelles progresse de 1,1 % en 2016 pour s'établir à 1 601 M€.

Le résultat du compte technique diminue de 42 M€ par rapport à 2015 pour s'établir à - 72 M€. Il s'agit du deuxième résultat négatif de suite après celui enregistré en 2015 (exercice marqué par les inondations dans le sud-est de la France).

Le rapport sinistres à primes de l'exercice s'établit à 79 % pour une charge correspondante de 1 265 M€ vue en fin de 1^{ère} année et hors sécheresse : les particuliers ont été plus durement touchés que les entreprises (S/P respectifs de 97 % et 50 %).

La France a été touchée par d'importantes inondations entre fin mai et début juin consécutives aux crues des bassins Seine moyenne et Loire. Il s'agit des inondations les plus coûteuses depuis la création du régime Catastrophes Naturelles en 1982, la charge pour le marché national s'établissant à 1,1 Md d'euros (1,4 Md d'euros en incluant les récoltes non engrangées).

Par ailleurs, à fin 2016, l'évaluation du coût global de la sécheresse s'établit à 6,05 Mds d'euros, ce qui représente près de 30% du total des indemnités versées par le régime des catastrophes naturelles depuis sa mise en place en 1982. Ce montant n'inclut pas la charge sécheresse de 2016 qui pourrait s'établir autour de 600 M€.

Chiffres clés 2016

	2015	2016	Evolution
Données comptables			
Montant des cotisations	1 583 M€	1 601 M€	+1,1%
Montant de la charge des prestations	955 M€	1 276 M€	+33,6%
Solde du compte C1 (en % des cotisations)	- 1,9 %	- 4,5 %	- 2,6 pts
Solde du compte C1	- 30 M€	- 72 M€	- 42 M€
Sinistralité			
Fréquence des sinistres	0,9 ‰	1,7 ‰	+0,8 pt ‰
S/P	60 %	79 %	+19 pts
Coût moyen particulier	9,4 milliers d'€	11,9 milliers d'€	+26,6%
Coût moyen entreprises et agricoles	34,1 milliers d'€	39,6 milliers d'€	+16,1%
Nombre de communes sinistrées	1 157	2 944	+154,5%
Evaluation du coût de la sécheresse (vu fin 2016)	5,97 Milliards d'€	6,05 Milliards d'€	+1,3%

PARTIE 1 : DONNEES COMPTABLES

Les données comptables étudiées dans cette première partie sont issues des états comptables C1 et FR 13.03 et de l'enquête FFA pour 2016. Les résultats sont extrapolés sur la base de 100 % du marché national après réintégration des cotisations des succursales étrangères d'un pays membre de l'Union Européenne.

1. Poids économique et évolution

Le montant des cotisations émises en 2016 au titre de l'assurance des catastrophes naturelles s'élève à 1,6 milliard d'euros, représentant 3 % des cotisations de l'ensemble des assurances de biens et de responsabilité.

♦ *Evolution des cotisations depuis 5 ans (primes nettes)*

Source : Etats comptables C1 et FR 13.03 – Enquête FFA

Année	Catastrophes naturelles	
	Cotisations (en M€)	Variation (en %)
2011	1 418	+ 5,0
2012	1 486	+ 4,8
2013	1 520	+ 2,3
2014	1 555	+ 2,3
2015	1 583	+ 1,8
2016 (p)	1 601	+ 1,1

(p) Provisoire

♦ *Répartition des cotisations selon la catégorie d'assurés*

Source : Etats comptables C1 et FR 13.03

La cotisation catastrophes naturelles correspond à un taux uniforme de surprime de :

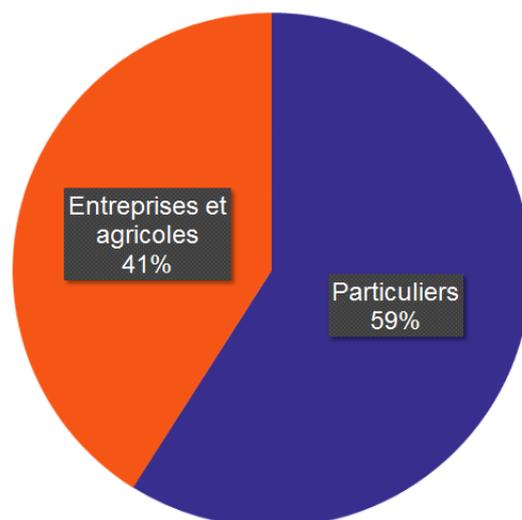
↳ 12 % sur l'assurance dommages aux biens des particuliers et des professionnels.

↳ 6 % sur les garanties vol et incendie d'un véhicule ou à défaut 0,5 % sur la garantie dommages en automobile.

Son évolution dépend donc de celle de ces branches d'assurances.

La répartition des cotisations est estimée à 941 M€ pour les particuliers et 660 M€ pour les professionnels (y compris risques agricoles soumis au régime des catastrophes naturelles).

Les cotisations catastrophes naturelles relevant de l'assurance automobile sont évaluées à environ 100 M€.



2. Résultats comptables

Source : états comptables C1 et FR 13.03

Chiffres extrapolés à 100 % du marché national y compris succursales étrangères d'un pays de l'Union Européenne.

2.1. Principaux postes du compte de résultat technique

Poste	2013		2014		2015		2016 (p)	
	M€	%	M€	%	M€	%	M€	%
Primes nettes	1 520	100	1 555	100	1 583	100	1 601	100
Produits financiers alloués	61	4,0	61	3,9	59	3,8	nd	nd
Charge des prestations*	619	40,7	839	53,9	955	60,3	1 276	79,7
- Dont sin. payés (nets de recours)*	574	37,7	788	50,7	906	57,3	nd	nd
- Dont dot. aux provisions pour sinistres**	9	0,6	37	2,3	37	2,3	nd	nd
- Dont dot. aux provisions techniques	36	2,4	14	0,9	12	0,7	nd	nd
Frais d'acquisition	152	10,0	176	11,3	188	11,9	280	17,5
Frais d'administration	93	6,1	94	6,1	111	7,0		
Charge de la réassurance	563	37,1	424	27,2	407	25,7	131	8,2
Résultat technique	138	9,1	65	4,2	- 30	- 1,9	- 72	- 4,5

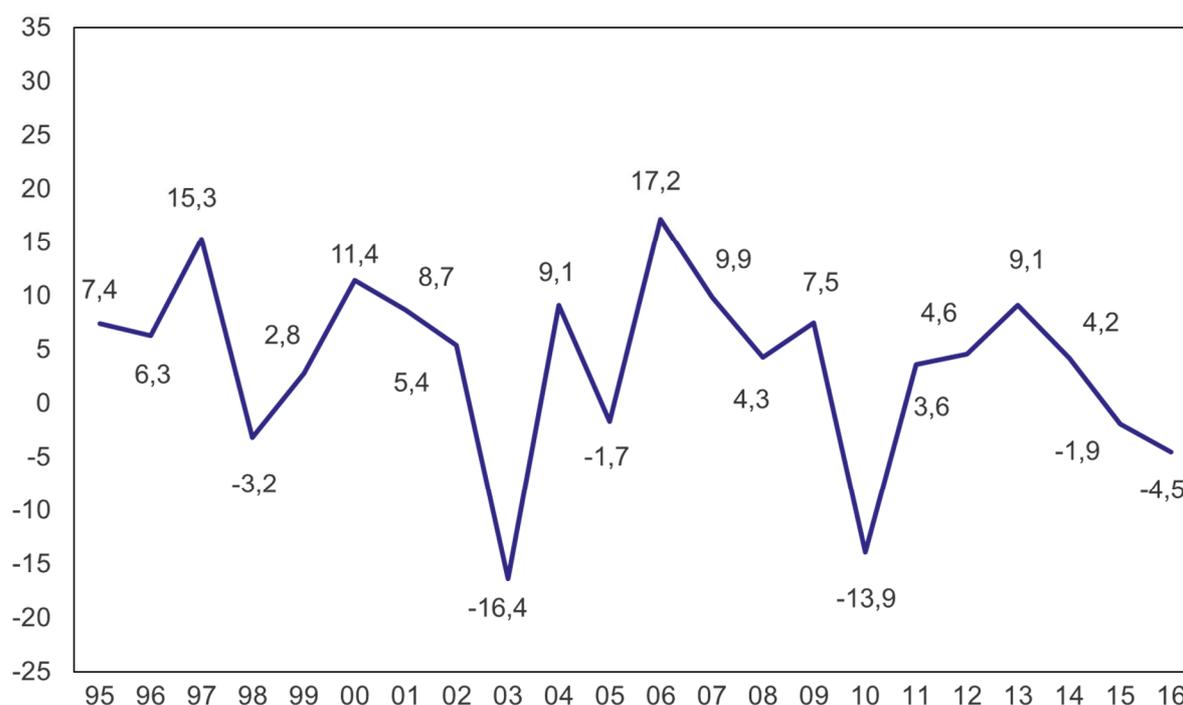
(*) Y compris les frais de gestion des sinistres

(**) Dotations nettes de recours

(p) Provisoire

nd : non disponible

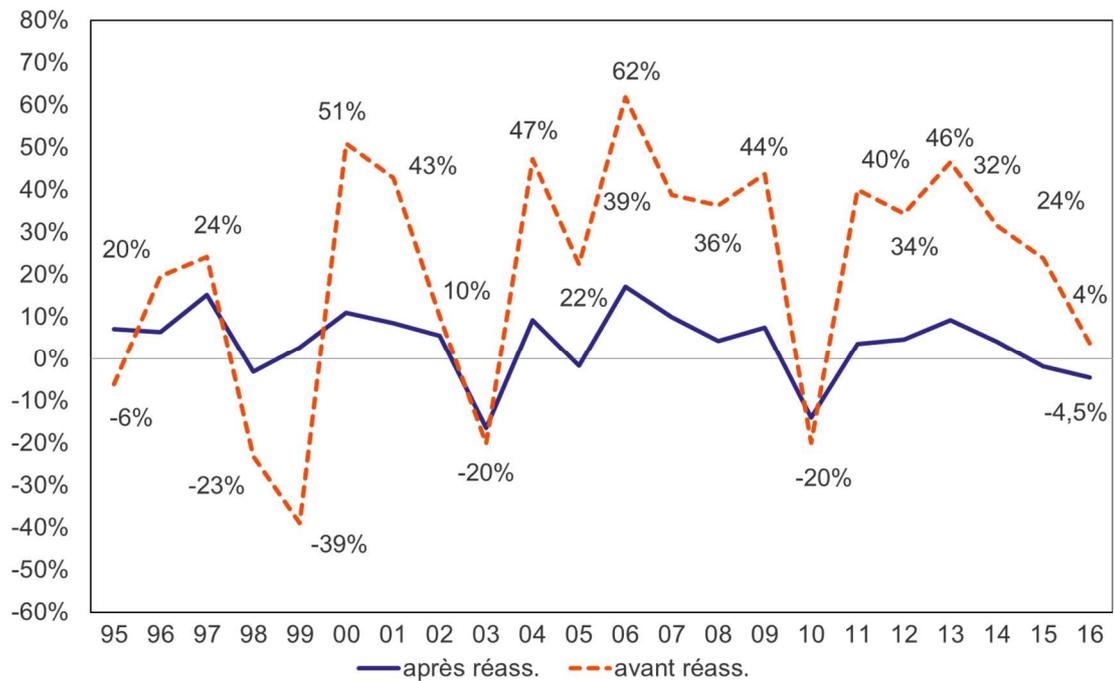
♦ Evolution du solde technique depuis 1995 (en % des primes nettes)



2.2. La réassurance

- ♦ *Impact de la réassurance sur le résultat technique*

Source : états comptables C1 et FR 13.03



Le résultat technique est représenté ci-dessus en pourcentage des primes avant et après réassurance. L'effet lissant de la réassurance est bien visible.

PARTIE 2 : ANALYSE DE LA SINISTRALITE CATASTROPHES NATURELLES SUR LA PERIODE 1982-2016

1. Comparatif international

Source : Swiss Ré – Sigma n° 2/2017

191 catastrophes naturelles se sont produites dans le monde en 2016. Elles ont généré des sinistres pour 46 milliards USD de dommages assurés, un montant égal à la moyenne annuelle des 10 dernières années. Ces catastrophes ont fait 7 000 victimes⁽¹⁾ environ.

♦ *Les catastrophes naturelles les plus coûteuses en 2016 dans le monde*

Date/début	Evénement	Pays	Victimes ⁽¹⁾	Dommmages assurés (en M\$)
14/04/2016	Séismes	Japon	137	4 887
06/10/2016	Ouragan Matthew	USA et Caraïbes	734	4 000
11/08/2016	Graves tempêtes et inondations en Louisiane	USA	13	3 102
27/05/2016	Tempêtes et inondations en Europe	Allemagne, Suisse et France	17	2 886
14/11/2016	Séismes Mw 7,8	Nouvelle – Zélande	2	1 700 – 2 400

⁽¹⁾ Morts ou disparus

♦ *Les 10 catastrophes naturelles les plus coûteuses dans le monde depuis 1970*

Dans cet historique des catastrophes naturelles les plus coûteuses enregistrées depuis 1970, huit ont eu lieu depuis 2004.

Date	Evénement	Pays	Victimes ⁽¹⁾	Dommmages assurés en millions de \$ (constant 2016)
25/08/2005	Ouragan Katrina	USA, Bahamas, Atlantique Nord, Golfe du Mexique	1 836	80 699
11/03/2011	Séisme (Mw 9.0), tsunami	Japon	18 451	37 344
24/10/2012	Ouragan Sandy	USA, Caraïbes, Canada	237	30 141
23/08/1992	Ouragan Andrew	USA, Bahamas	65	27 368
17/01/1994	Séisme de Northridge (Mw 6.6)	USA	61	24 773
06/09/2008	Ouragan Ike	USA, Caraïbes, golfe du Mexique	193	22 577
22/02/2011	Séisme (Mw 6.3), répliques	Nouvelle-Zélande	185	17 072
02/09/2004	Ouragan Ivan	USA, Caraïbes, Barbade	119	16 417
27/07/2011	Mousson, inondations	Thaïlande	815	16 005
19/10/2005	Ouragan Wilma	USA, Mexique, Jamaïque et Haïti	53	15 447

Les dommages causés par le passage d'un ouragan incluent à la fois ceux dus à l'onde de la tempête et aux inondations.

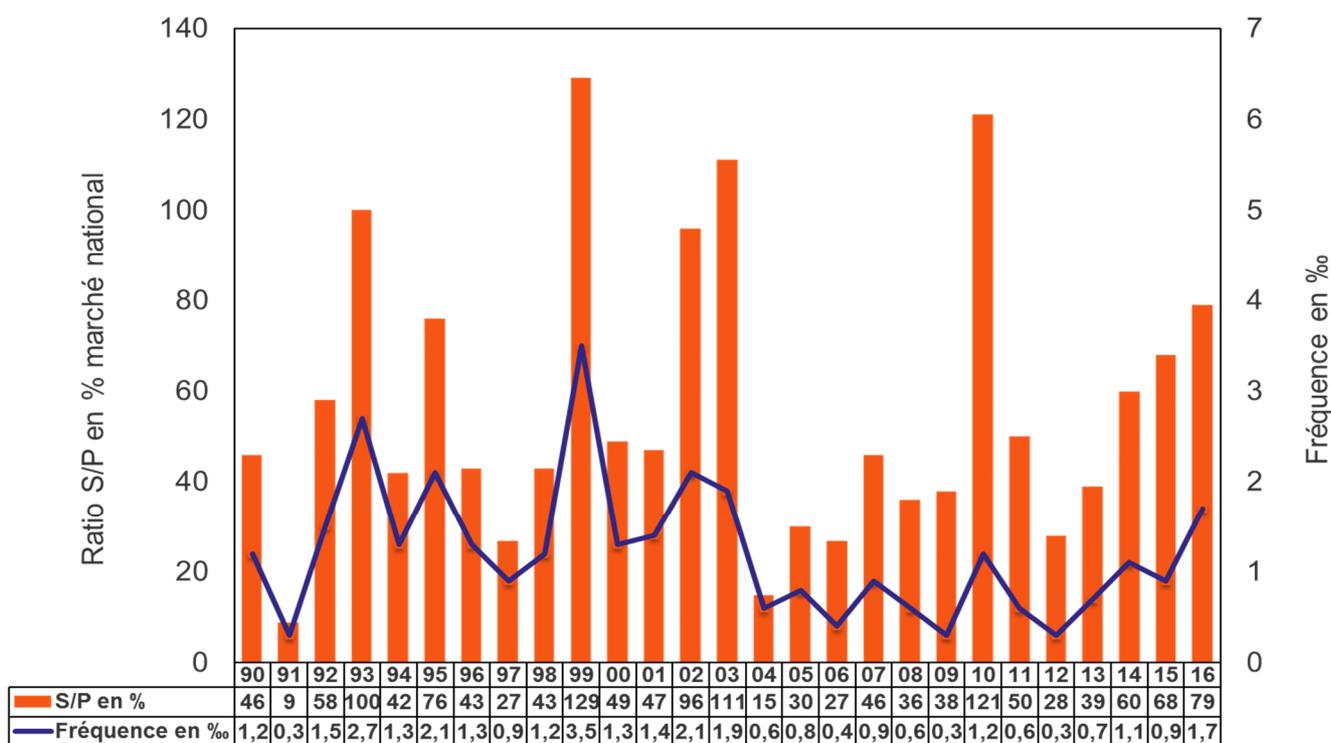
2. Événements survenus en 2016

Les résultats présentés dans cette partie sont issus de l'enquête spécifique annuelle réalisée auprès des sociétés adhérentes à la FFA. Trente-sept sociétés ont transmis leurs résultats, elles représentent 82 % des cotisations perçues par le marché national. Comme il s'agit de chiffres vus en fin de première année, ils reflètent principalement la sinistralité inondation. Ces données sont par ailleurs complétées par l'exploitation de l'historique des arrêtés catastrophes naturelles (source CCR).

2.1. Historique du rapport sinistres à primes et de la fréquence depuis 1990 (vu en fin de 1^{re} année)

Nota : jusqu'en 2015, le ratio S/P provient des états comptables C10. Depuis 2016, ce ratio provient de l'enquête FFA (y compris automobile et hors sécheresse).

La fréquence est celle issue de l'enquête FFA.



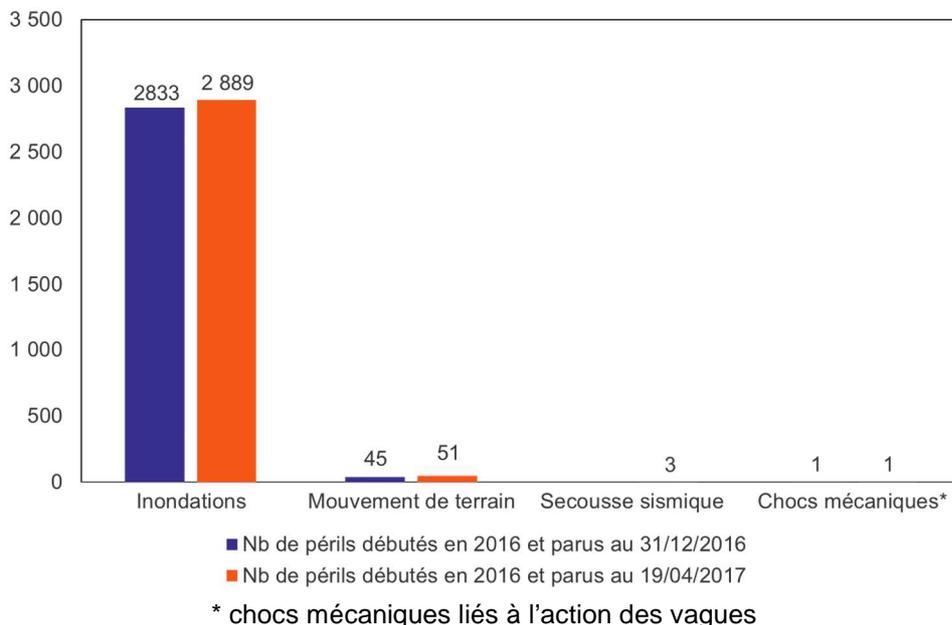
2.2. Fréquence et coût moyen des sinistres (par exercice de survenance vu en fin de 1^{re} année)

Nota : ensemble des dommages aux biens hors automobile.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Fréquence des sinistres (en ‰)	0,9	0,6	0,3	1,2	0,6	0,3	0,7	1,1	0,9	1,7
Sinistre moyen (en milliers d'euros)	6,8	8,6	8,3	24,3	10,8	8,4	13,6	11,1	13,2	14,2

- ◆ *Nombre de communes sinistrées en fonction de la nature du péril ayant débuté en 2016*

Nota : une commune est répertoriée autant de fois que d'arrêtés parus.



2.3. Distribution des sinistres selon leur coût individuel

Nota : ensemble des dommages aux biens hors automobile.

Les montants et pourcentages ci-dessous sont exprimés par exercice de survenance.

Coût individuel (en K€)	% des dossiers					% sur l'ensemble des indemnités				
	2012	2013	2014	2015	2016	2012	2013	2014	2015	2016
- de 1,5	40,1	33,7	26,8	28,8	28,9	2,2	1,3	1,3	1,3	1,3
1,5 à 15	52,0	55,2	61,2	60,3	53,2	32,6	18,3	27,9	24,1	22,0
15 à 75	6,5	8,6	9,8	8,5	14,7	25,5	17,4	27,9	23,0	36,7
75 à 150	0,9	1,2	1,4	1,3	2,3	11,2	8,2	12,6	11,2	17,7
150 et +	0,5	1,3	0,8	1,1	0,9	28,5	54,8	30,3	40,4	22,3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

2.4. Résultats par catégorie d'assurés

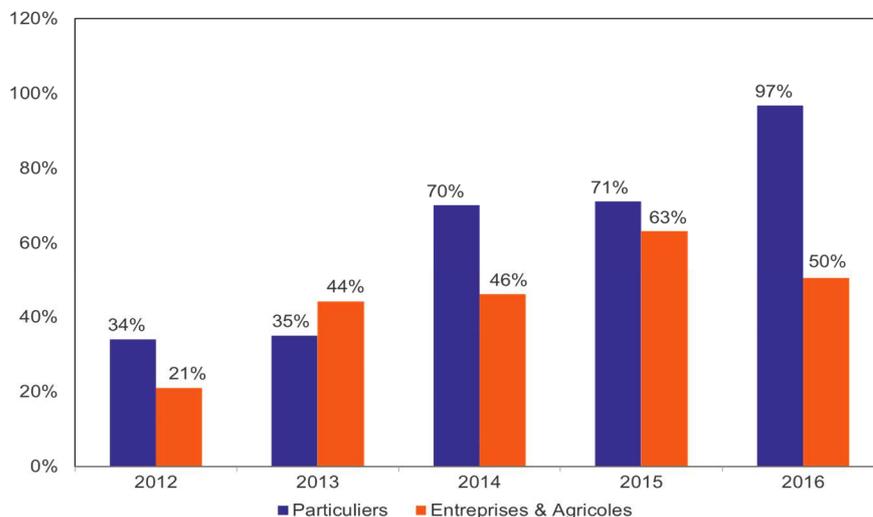
- ◆ *Fréquence et sinistre moyen vus en fin de première année*

Nota : ensemble des dommages aux biens hors automobile

	Fréquence des sinistres (en %)					Sinistres moyen (en milliers d'euros)				
	2012	2013	2014	2015	2016	2012	2013	2014	2015	2016
Particuliers	0,3	0,7	1,1	0,9	1,7	5,9	8,0	8,7	9,4	11,9
Entreprises et agricoles	0,4	0,7	1,2	1,3	2,0	25,6	66,2	33,8	39,6	34,1

♦ Ratios S/P (en %) vus en fin de première année

Les montants et pourcentages ci-dessous sont exprimés par exercice de survenance.



Le ratio S/P de l'ensemble des professionnels est inférieur de 47 points à celui des particuliers, ces derniers ayant été les principales victimes des inondations de 2016. De plus, les bâtiments agricoles, qui sont inclus dans les professionnels, ont été très peu impactés par les catastrophes naturelles en 2016, tandis que les récoltes non engrangées, dont l'assurance ne relève pas du régime des catastrophes naturelles, ont été durement touchées (à hauteur de 320 M€ pour les seules inondations de fin mai début juin).

2.5. Reconstitution de la charge annuelle Catastrophes Naturelles

La réforme des états comptables en vigueur à partir de 2016 entraîne la disparition des états C10. Il apparaît donc nécessaire de reconstituer la charge catastrophe naturelle afférente à chaque exercice de survenance.

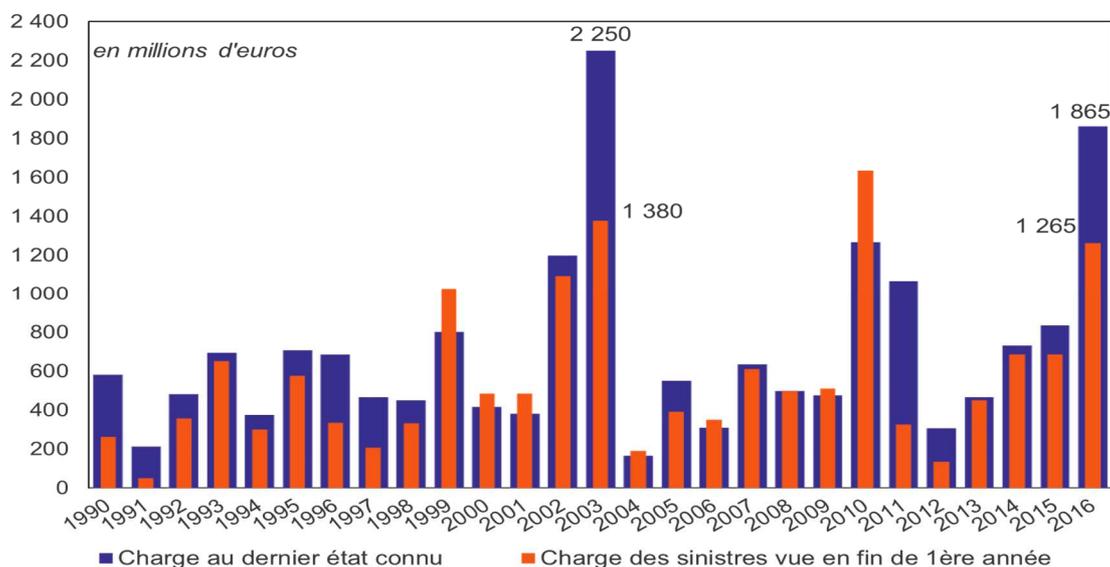
Montants évalués à fin 2016 en M€	Estimation de la charge et du S/P par exercice de survenance					
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Charge Cat Nat sur bâtiment et contenu vue en fin de 1 ^{ère} année hors automobile*	300	130	440	625	585	1 210
Charge automobile*	30	10	15	65	105	55
Total de la charge hors sécheresse	330	140	455	690	690	1 265
Rapport S/P hors sécheresse en %	23 %	9 %	30 %	44 %	44 %	79 %
Charge sécheresse**	740	170	15	45	150	600
Total charge Cat Nat ultime	1 070	310	470	735	840	1 865
Rapport S/P ultime en %	75 %	21 %	31 %	47 %	53 %	116 %

* Ces chiffres sont issus des enquêtes FFA, comme ils sont vus en fin de 1^{ère} année, ils concernent essentiellement le risque inondation.

** La charge sécheresse est celle estimée par la CCR. Le centre de la fourchette est retenu lorsque le coût n'est pas encore consolidé.

La charge de prestations correspondant à l'exercice de survenance 2016 est évaluée à 1 265 millions d'euros en fin de 1^{ère} année. À terme, cette charge pourrait atteindre près de 1,9 milliard d'euros du fait du coût élevé de la sécheresse en 2016 (estimée entre 500 et 700 M€ par la CCR).

♦ *Evolution de la charge des sinistres*



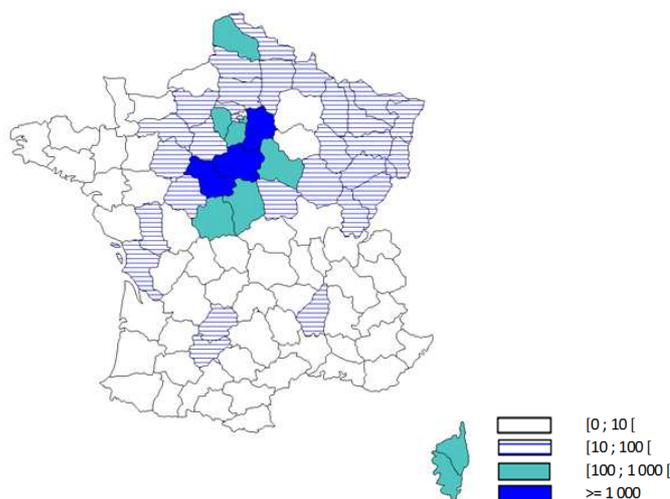
Ce graphique permet de visualiser l'impact des sinistres sécheresse sur les comptes des assureurs. Ainsi, pour les exercices 1990, 1996, 1997 et 2011, la charge des sinistres a plus que doublé entre le 1^{er} inventaire et le dernier état connu, celle de 2003 a été réévaluée de plus de 60 % et celle de 2005 de 40 %.

2.6. Ventilation géographique des résultats de l'exercice

Avertissement : les sociétés ayant ventilé leurs résultats par départements totalisent 64 % des cotisations et présentent un rapport S/P inférieur à la moyenne nationale.

♦ *Rapport S/P par département en 2016*

	Rapport S/P en %
Minimum (43 – Haute-Loire)	0,1
1 ^{er} quartile	2,1
Médiane	7,1
Moyenne	72,7
3 ^e quartile	34,5
9 ^e décile	116,9
Maximum (45 – Loiret)	1 789,6
Ecart type	259,1



En dehors des inondations de fin mai début juin, d'autres événements naturels se sont produits en 2016. A la fin du mois de juin 2016, de fortes précipitations ont occasionné de nombreuses inondations et de nombreuses coulées de boue, notamment dans le Territoire de Belfort et en Franche-Comté.

Au mois d'octobre 2016, plusieurs départements du Sud ont connu de forts cumuls de pluie causant des inondations ponctuelles de certains cours d'eau, l'écoulement de ces cours d'eau est perturbé par de fortes vagues et des surcotes significatives.

A la fin du mois de novembre, la Corse a été touchée par de très fortes précipitations causant de nombreuses inondations, notamment dans la ville de Furiani en Haute-Corse.

Zoom sur les inondations consécutives aux orages de fin mai et aux crues des bassins Seine moyenne et Loire (enquête spécifique au 1^{er} décembre 2016)

Dans la dernière semaine du mois de mai 2016, de très fortes précipitations sont enregistrées dans le Centre et en Île-de-France, causant la saturation en eau des sols. A partir du 30 mai et la survenance d'un épisode pluvio-orageux sur le Loiret, le Loir-et-Cher et l'Île-de-France, de nombreux cours d'eaux sont en crue. La crue du Loing a débuté à Montargis et à Nemours, il a atteint un niveau supérieur à celui de 1910. La crue de la Seine a causé des dommages très importants dans les départements de Seine-et-Marne et des Yvelines. Des affluents du Cher et de la Loire ont également connu des fortes crues.

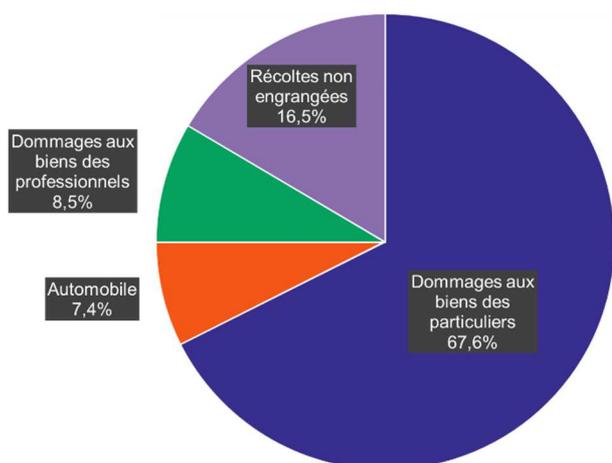
Ces inondations sont les plus coûteuses pour le régime Catastrophes Naturelles depuis sa création en 1982, leur coût pour le marché est de 1,1 Md d'euros (1,4 Md d'euros en incluant les récoltes non engrangées).

♦ Répartition des sinistres par catégorie d'assuré

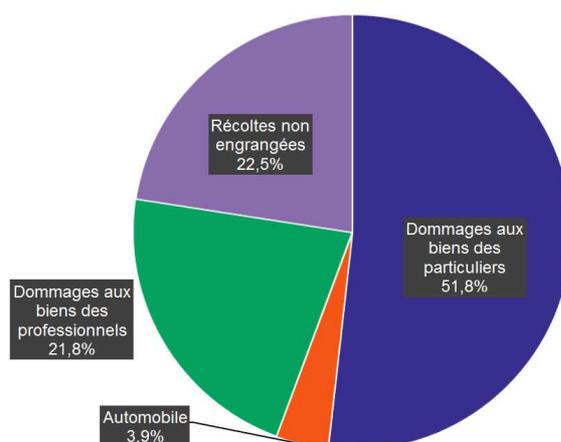
	Estimation du nombre de sinistres	Estimation de la charge de sinistres (en M€)	Coût moyen en euros
1 – Catastrophes naturelles dont	152 000	1 100	7 200
Dommages aux biens des particuliers	123 000	735	6 000
Automobile	13 500	55	4 100
Dommages aux biens des professionnels	15 500	310	20 000
2 – Récoltes non engrangées	30 000	320	10 100
Ensemble des sinistres	182 000	1 420	7 800

Les sociétés en mesure de ventiler leurs résultats par catégorie d'assurés représentent 89 % du marché.

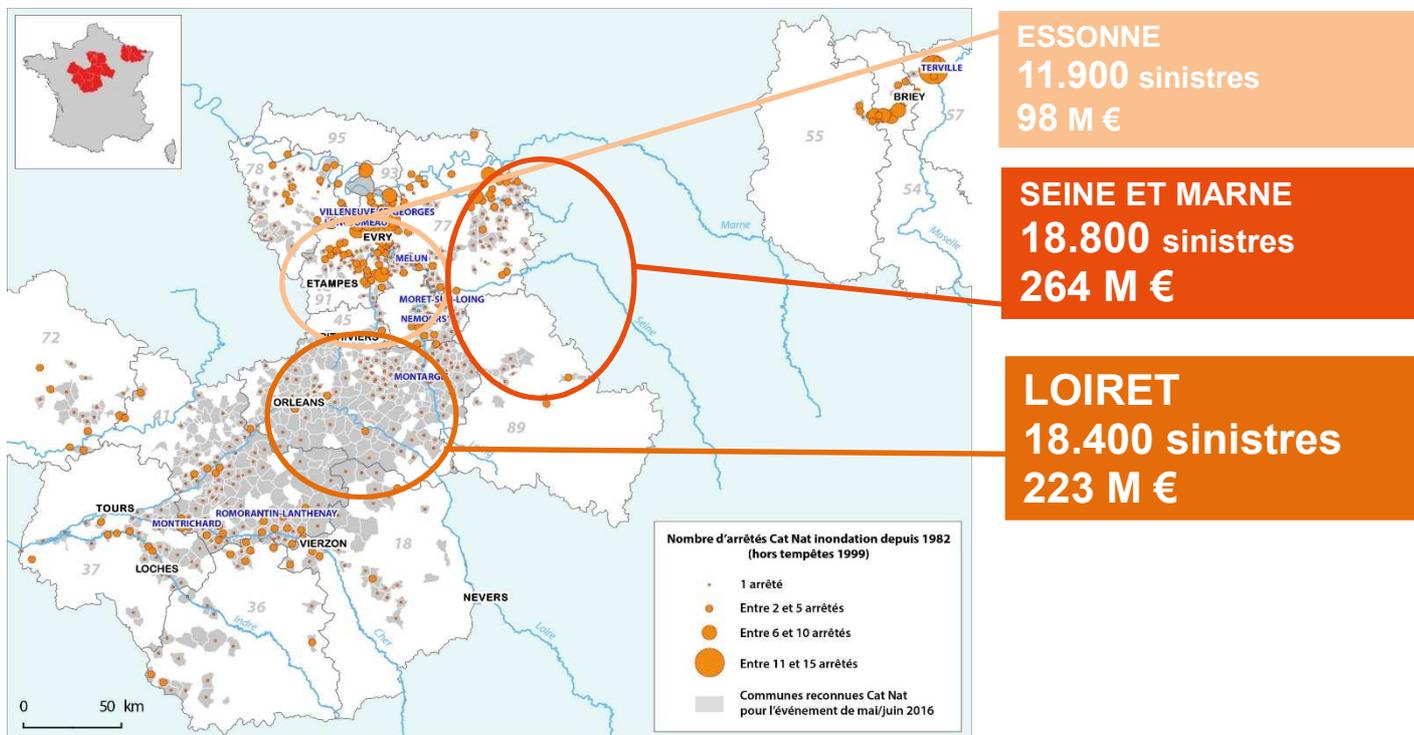
♦ Répartition de l'ensemble des sinistres



♦ Répartition de la charge des sinistres



♦ Les principaux départements touchés (hors récoltes non engrangées)



♦ Répartition des sinistres par département (hors récoltes non engrangées)

	Estimation du nombre de sinistres	Répartition du nombre de sinistres en %	Estimation de la charge de sinistres (en M€)	Répartition de la charge des sinistres en %	Coût moyen en euros
Loiret	18 400	12,1	223	20,3	12 120
Seine et Marne	18 800	12,4	264	24,0	14 040
Essonne	11 900	7,8	98	8,9	8 240
Autres départements	102 900	67,7	515	46,8	5 000
Ensemble des sinistres	152 000	100,0	1 100	100,0	7 230

Les sociétés en mesure de ventiler leurs résultats par département représentent 85 % du marché.

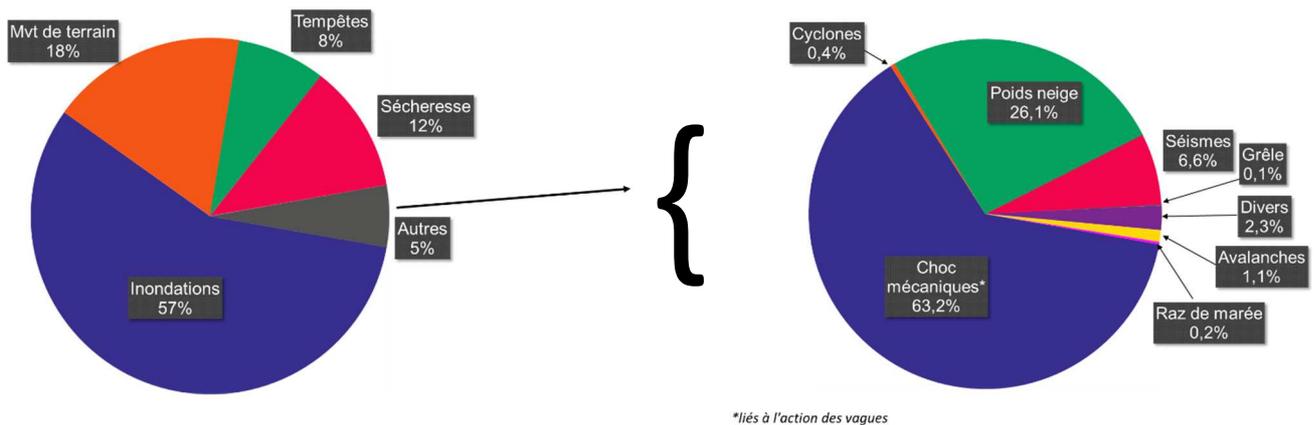
3. Analyse de la sinistralité depuis 1982

3.1. Dénombrement des communes sinistrées depuis 1982

Source : CCR, Journal Officiel, situation du fichier des arrêtés catastrophes naturelles au 19 avril 2017

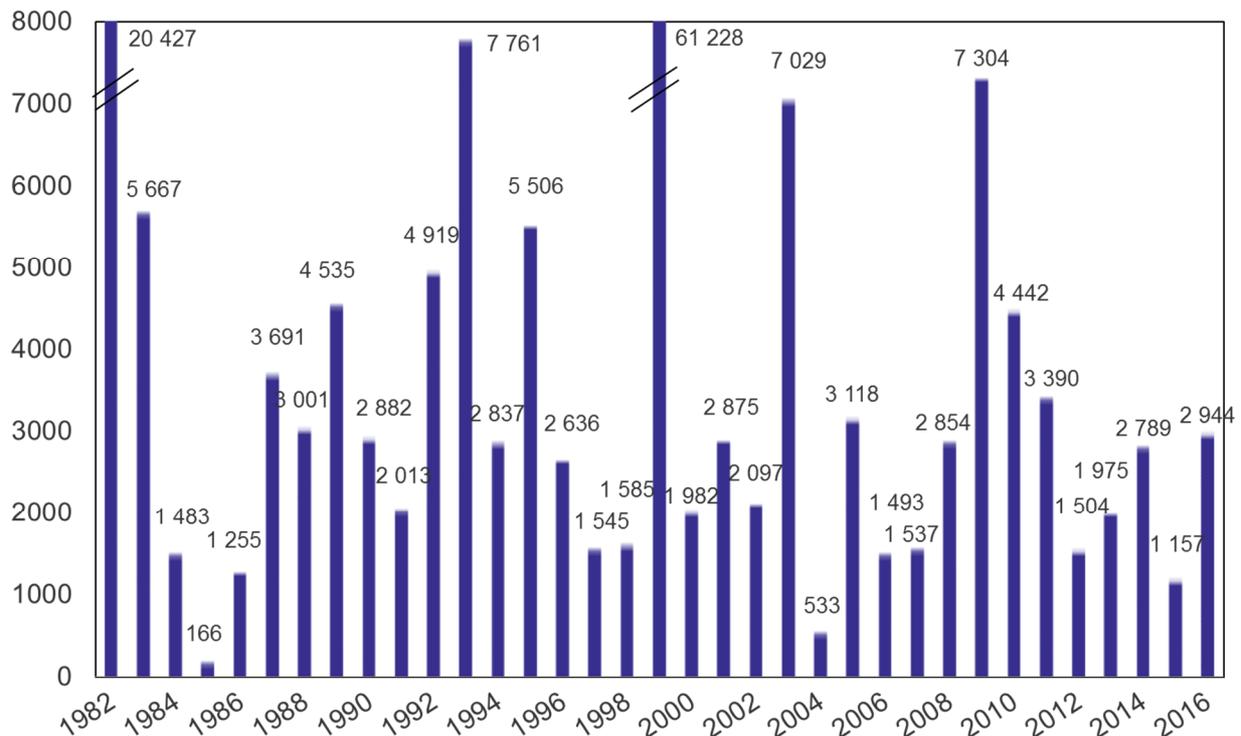
Nota : une commune sinistrée est répertoriée autant de fois que d'arrêtés parus.

- ♦ Répartition des arrêtés par nature de périls (cumuls 1982-2016)



Hors sinistres Tempête Grêle Neige, les inondations représentent 63 % des arrêtés publiés.

- ♦ Evolution du nombre de communes sinistrées par année de début de l'événement depuis 1982



Au total, sur les 36 529 communes que comptabilise la France, 99,8 % d'entre elles ont fait l'objet d'au moins un arrêté catastrophes naturelles depuis 1982.

♦ *Les modulations de franchise*

La récurrence d'événements affectant une même commune a conduit les pouvoirs publics à mettre en place des plans de prévention (PPR). L'absence de PPR conduisant en cas de nouvelle catastrophe à une modulation de la franchise.

L'article A125-1 énonce que, dans une commune non dotée d'un PPR pour le risque faisant l'objet d'un arrêté catastrophes naturelles, la franchise est modulée en fonction du nombre d'arrêtés intervenus pour le même risque et comptabilisés sur les 5 ans précédant la date de la nouvelle constatation (hors tempête 1999).

Les articles A 125-1 et A 125-2 du Code reprennent le principe de la modulation suivant :

- 1^{er} et 2^e arrêté : application de la franchise ;
- 3^e arrêté : doublement de la franchise ;
- 4^e arrêté : triplement de la franchise ;
- 5^e arrêté et suivants : quadruplement de la franchise.

La modulation ne s'applique pas si un PPR est approuvé. Le délai d'approbation du PPR est de 4 ans (arrêté du 4 août 2003) à compter de la date de prise de l'arrêté prescrivant le Plan (si le PPR n'est pas approuvé pendant ce délai, le principe de la modulation des franchises s'applique alors).

Le tableau suivant montre la répartition du nombre de communes en fonction de la modulation de franchise maximum appliquée pour les événements inondation et sécheresse.

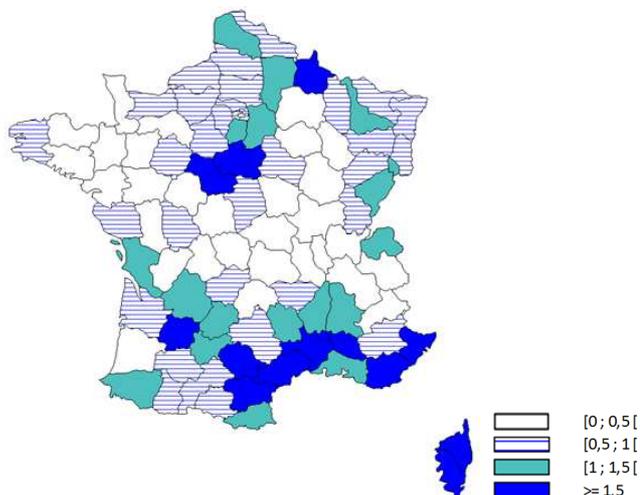
Franchise applicable	Nombre de communes									
	Inondations					Sécheresse				
	Vu fin 2012	Vu fin 2013	Vu fin 2014	Vu fin 2015	Vu fin 2016	Vu fin 2012	Vu fin 2013	Vu fin 2014	Vu fin 2015	Vu fin 2016
Doublée	554	532	490	491	471	344	348	347	345	339
Triplée	164	154	134	134	128	103	98	98	97	94
Quadruplée	36	35	26	28	26	44	40	40	40	40

3.2. Ventilation géographique des résultats sur la période 1988-2016

Nota : sont récapitulés ci-dessous les résultats cumulés sur l'ensemble de la période 1988-2016. Il s'agit de statistiques observées en fin de 1^{re} année, c'est donc principalement le péril inondation qui est appréhendé.

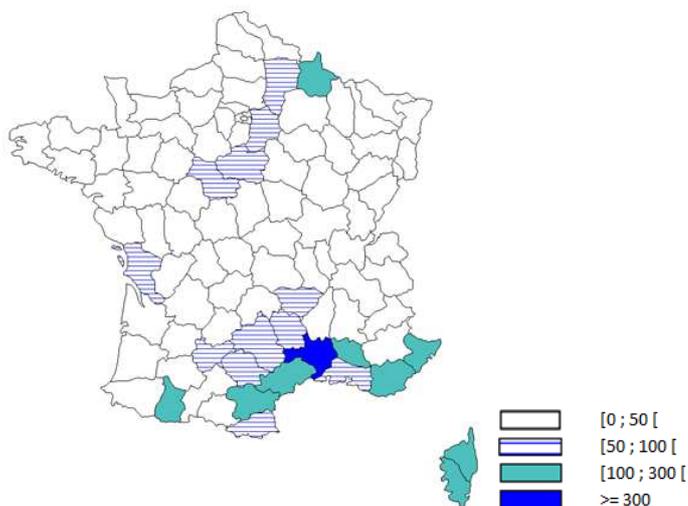
♦ *Fréquence départementale des sinistres cumulée 1988-2016*

	Fréquence des sinistres cumulée en ‰
Minimum (23 – Creuse)	0,1
1 ^{er} quartile	0,5
Médiane	0,7
Moyenne	1,0
3 ^e quartile	1,1
9 ^e décile	1,7
Maximum (34 – Hérault)	6,4
Ecart type	1,0

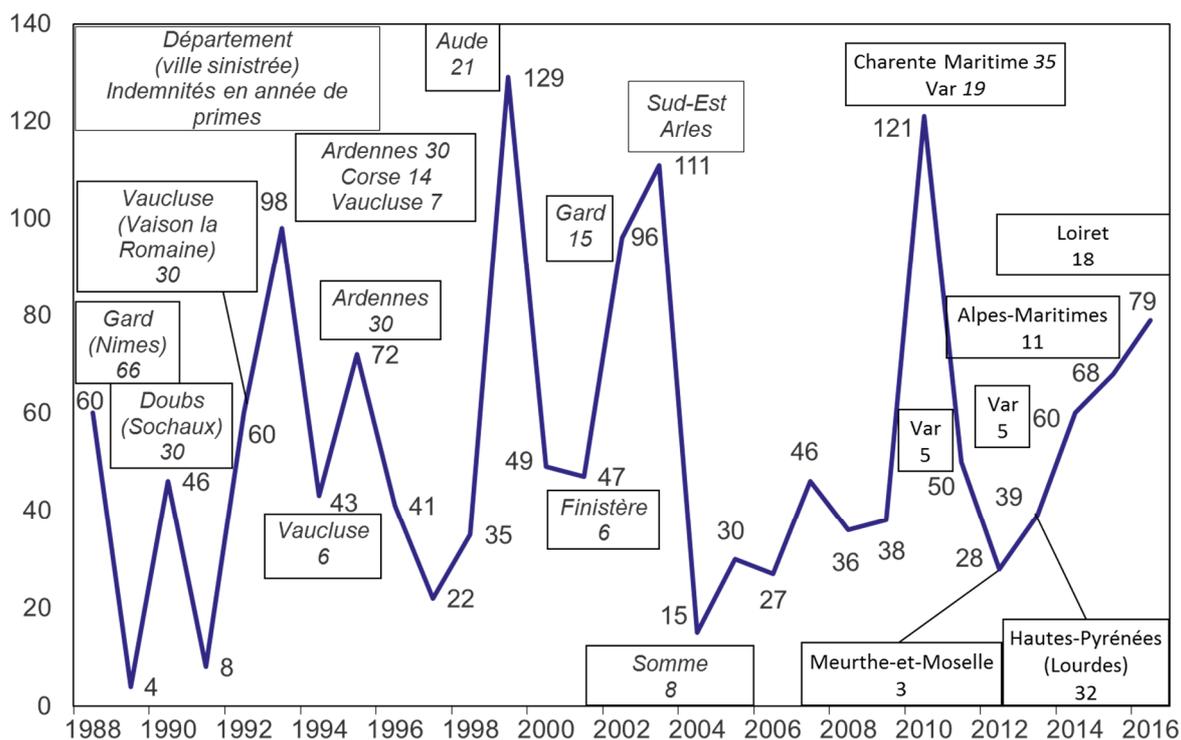


♦ Rapport S/P départemental cumulé 1988-2016

	Rapport S/P cumulé en %
Minimum (23 – Creuse)	1,6
1 ^{er} quartile	11,4
Médiane	16,7
Moyenne	40,6
3 ^e quartile	40,3
9 ^e décile	94,6
Maximum (30 – Gard)	346,0
Ecart type	59,4



♦ Comparaison du S/P France entière par rapport aux principaux événements (hors sécheresse)



Lecture : Les inondations de Nîmes en 1988 représentent 66 années de primes collectées dans le département du Gard. Le S/P national en 1988 s'établit à 60 %.

3.3. Historique des principaux événements catastrophes naturelles depuis 1988

Régime d'assurance	Exercice de survenance	Désignation de l'événement	Coût pour le marché national	
			en M€	en M€ constants*
Cat Nat	1988	Inondations Nîmes/octobre	290	665
Cat Nat	1989	Subsidence	230	506
Cat Nat	1990	Subsidence	355	762
Cat Nat	1990	Inondations de Besançon/février	150	322
Cat Nat	1991	Subsidence	250	512
Cat Nat	1992	Subsidence	180	360
Cat Nat	1992	Inondations Vaison la Romaine/septembre	240	480
Cat Nat	1993	Subsidence	190	365
Cat Nat	1993	Crues du Rhône/octobre	170	326
Cat Nat	1995	Inondations du Nord/ janvier-février	360	645
Cat Nat	1996	Subsidence	360	630
Cat Nat	1997	Subsidence	280	483
Cat Nat	1998	Subsidence	320	541
Cat Nat	1999	Inondations de l'Aude/novembre	290	483
Cat Nat	2002	Subsidence	255	386
Cat Nat	2002	Inondations du Gard/septembre	700	1 059
Cat Nat	2003	Subsidence	1 300	1 898
Cat Nat	2003	Inondations du Rhône/décembre	670	977
Cat Nat	2005	Subsidence	365	494
Cat Nat	2010	Inondations Tempête Xynthia / février	745	830
Cat Nat	2010	Inondations du Var/juin	615	685
Cat Nat	2011	Subsidence	740	788
Cat Nat	2015	Inondations et crue éclair SE/octobre	600	602
Cat Nat	2016	Inondations et crue des bassins Seine moyenne et Loire	1 100	1 100
Cat Nat	2016	Subsidence	600	600
Total	24		11 355	16 494

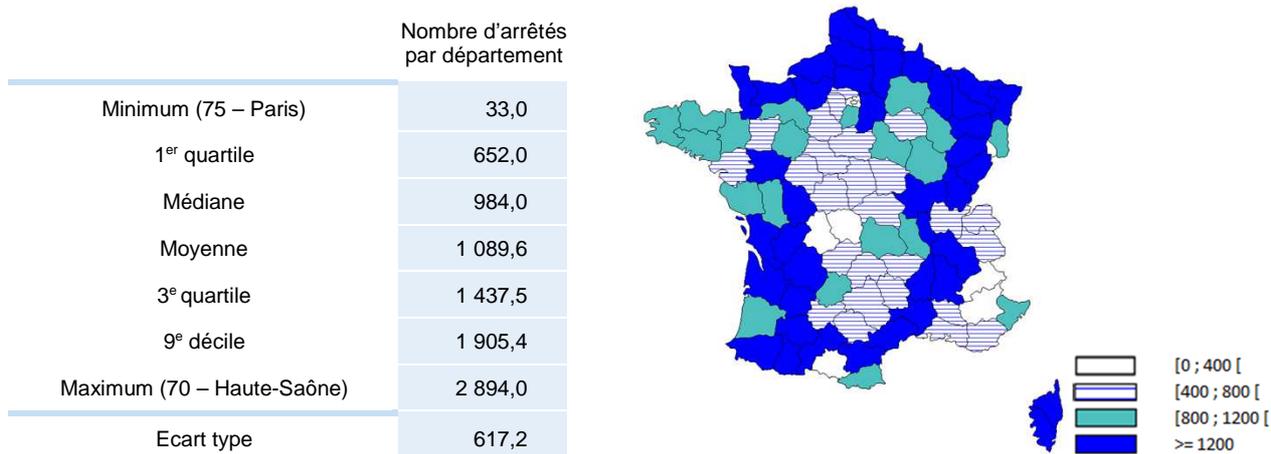
* Coût en euros 2016 revalorisé par l'indice FFB
Source FFA (en gras dans le tableau) et CCR

4. Les inondations

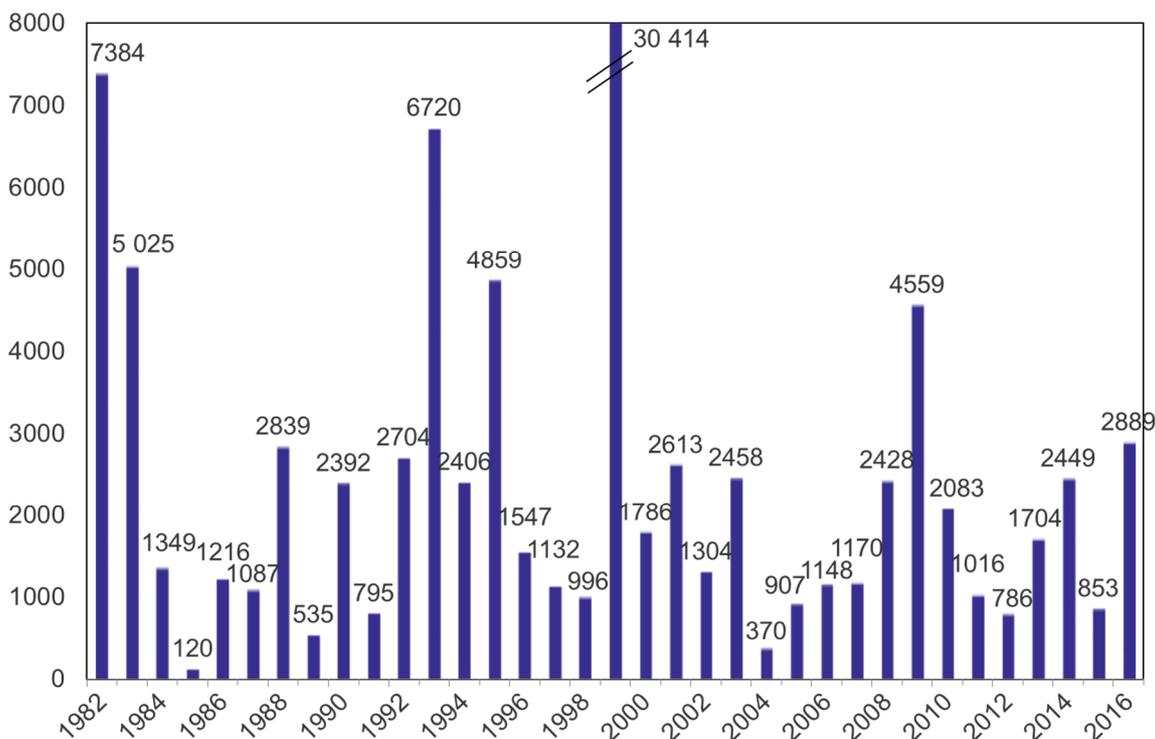
Dénombrement des communes sinistrées en inondations depuis 1982

Nota : une commune est répertoriée autant de fois que d'arrêtés parus.

- ♦ Répartition géographique du nombre de communes sinistrées par une inondation de 1982 à 2016
Source : CCR, Journal Officiel, situation du fichier des arrêtés catastrophes naturelles au 19 avril 2017



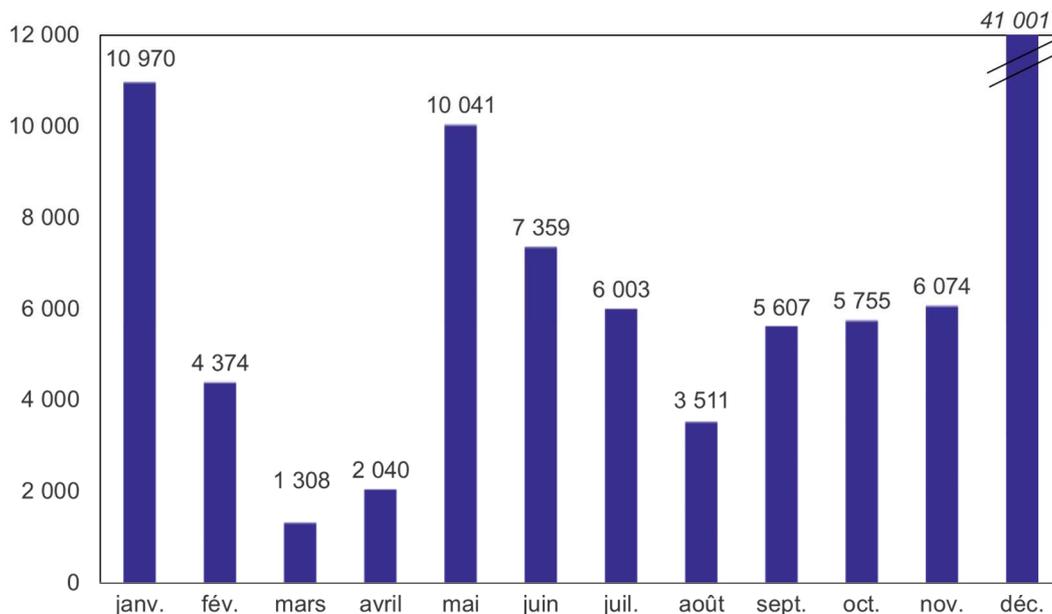
- ♦ Historique du nombre de communes sinistrées en inondation selon l'année de début de l'événement depuis 1982



- ♦ Répartition du nombre de communes sinistrées en inondation selon le mois de début de l'événement (cumul 1982-2016)

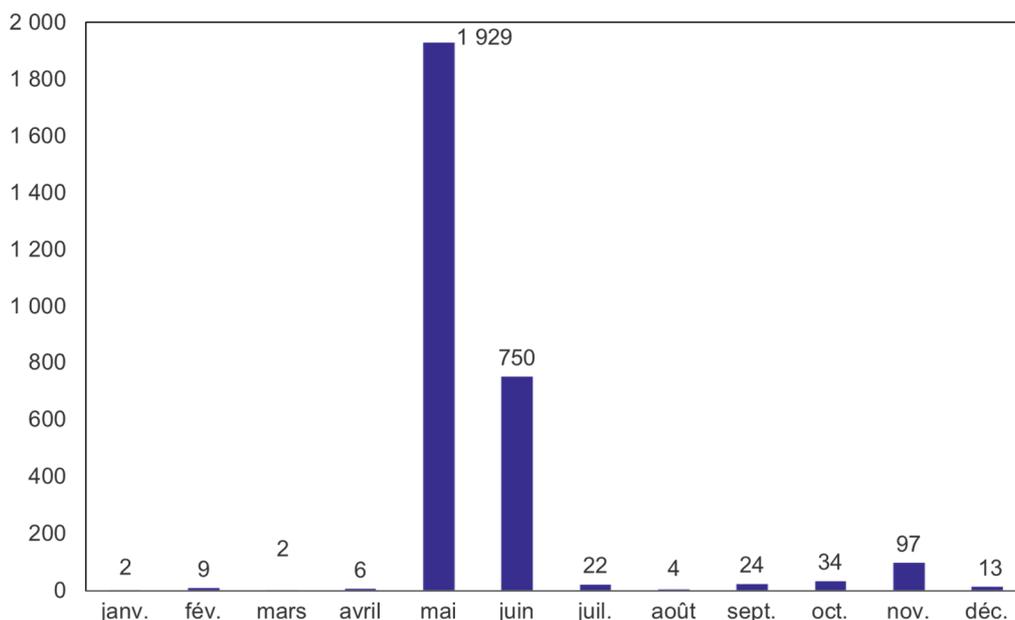
Nota : une commune est répertoriée autant de fois que d'arrêtés parus.

La forte sinistralité observée au mois de décembre est due essentiellement aux années 1982 et 1999 (nombreuses inondations consécutives aux tempêtes), avec respectivement 6 122 et 27 989 communes sinistrées en inondation au cours du dernier mois de ces années.



- ♦ Répartition du nombre de communes sinistrées en inondation selon le mois de début de l'événement en 2016

Nota : une commune est répertoriée autant de fois que d'arrêtés parus.



5. La sécheresse

5.1. Données chiffrées

Un questionnaire spécifique permettant d'évaluer l'impact de la sécheresse dans le régime catastrophes naturelles est intégré à l'enquête. Les réponses de vingt-deux sociétés ont pu être exploitées, elles représentent 75 % des cotisations émises au titre des dommages aux biens des particuliers.

Nota : les évaluations effectuées ci-dessous reposent sur le nombre et le coût (paiements et provisions) des sinistres connus ; elles n'intègrent donc pas d'estimation concernant les IBNR. L'évaluation des exercices les plus récents est à considérer avec prudence car constituée principalement de provisions.

- ♦ Répartition des sinistres et du coût de la sécheresse par année de survenance vue à fin 2016

	Nombre de communes reconnues en catastrophes naturelles au titre de la sécheresse		Nombre total de sinistres connus (en milliers)	Coût de la sécheresse à fin 2016 ⁽¹⁾	
	Déclarées au 19/04/2017	Déclarées à fin 2016		En M€	En M€ 2016
1989	3574	3574	12,5	230	506
1990	393	393	36,8	355	762
1991	1196	1196	24,5	250	512
1992	1041	1041	23,0	180	360
1993	802	802	23,0	190	365
1994	102	102	8,6	70	130
1995	331	331	18,0	130	233
1996	582	582	37,7	360	630
1997	341	341	32,2	280	483
1998	555	555	44,1	320	541
1999	88	88	12,2	110	183
2000	63	63	6,0	60	96
2001	15	15	3,5	30	47
2002	698	698	25,4	255	386
2003	4437	4437	137,0	1 300	1 898
2004	106	106	4,4	40	55
2005	2186	2186	25,3	365	494
2006	326	326	7,2	130	165
2007	248	248	9,0	160	195
2008	136	136	3,5	55	64
2009	600	600	12,0	215	249
2010	103	103	2,5	40	45
2011	2300	2300	47,0	695	741
2012	652	652	12,0	165	171
2013	23	23	1,0	11	11
2014	58	58	1,2	20	20
2015	192	186	3,0	30	30
2016	0	0	0	0	0
Ensemble	21 148	21 142	572,6	6 046	9 372

⁽¹⁾ Réévalué par l'indice FFB

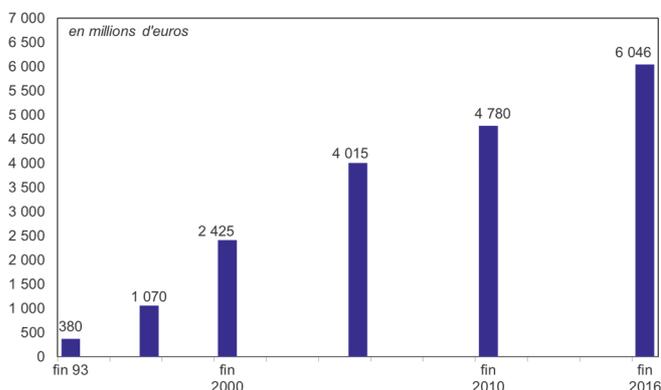
Par rapport à l'évaluation précédente, ce sont principalement les charges imputables à des sinistres sécheresse survenus en 2011 et 2012 qui ont été réévaluées : celles-ci s'établissent respectivement à 695 M€ et 165 M€ à fin 2016, mais leur coût pourrait encore s'alourdir.

Les exercices 2013, 2014 et 2015 ont quant à eux été très peu touchés par des sinistres sécheresse. A contrario, la charge sécheresse imputable à l'exercice 2016 pourrait dépasser les 500 M€.

♦ *Evaluation du coût de la sécheresse entre fin 1993 et 2016 (hors IBNR)*

L'alourdissement du coût de la sécheresse est de 76 millions d'euros en 2016 (après 43 M€ en 2015), ce qui porte le coût total à 6,05 milliards d'euros à la fin 2016.

Le coût moyen actualisé des sinistres concernés est de l'ordre de 16 610 € (tous exercices de survenance confondus).



Ainsi, à fin 2016, 29 % des indemnités catastrophes naturelles (paiements et provisions) versées depuis 1982 concernent des sinistres sécheresse (contre 12 % vu fin 1993).

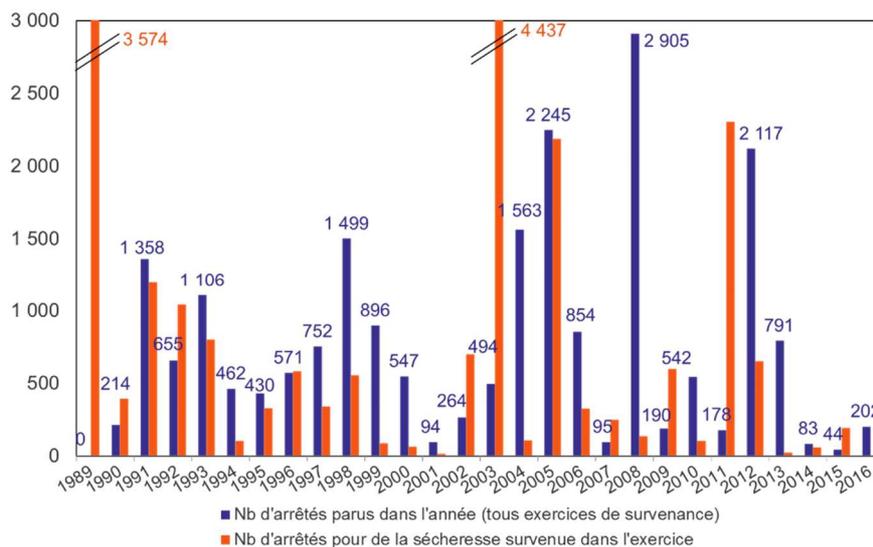
La partie suivante fournit des éléments qualitatifs concernant la sécheresse, issus des arrêtés catastrophes naturelles.

5.2. Les arrêtés sécheresse

Source : Journal Officiel – Arrêtés catastrophes naturelles (situation au 19/04/2017)

Nota : Une commune est répertoriée autant de fois que d'arrêtés parus.

♦ *Historique du nombre de communes reconnues en catastrophes naturelles au titre de la sécheresse*



♦ *Répartition des communes sinistrées selon le nombre d'arrêtés sécheresse*

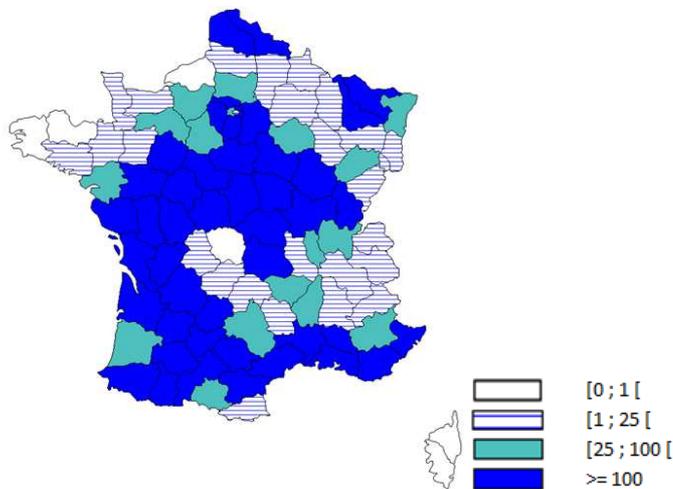
De 1988 à 2016, 21 151 arrêtés catastrophes naturelles par communes liés à la sécheresse sont dénombrés. Certaines communes ont été touchées plus d'une fois, ce qui ramène à 8 370 le nombre de communes différentes sinistrées.

Nombre de fois touchées	Répartition (en %)	Nombre de communes
1	45,1	3 776
2	18,5	1 548
3	12,2	1 019
4	8,8	738
5 et +	15,4	1 289
Nbre de communes sinistrées	100	8 370

- ♦ Dispersion des départements suivant le nombre de communes sinistrées en sécheresse

	Nombre de communes sinistrées en sécheresse
Minimum (20, 22, 23, 29, 76)	0,0
1 ^{er} quartile	17,0
Médiane	102,5
Moyenne	235,0
3 ^e quartile	269,0
9 ^e décile	612,5
Maximum (31)	1 678,0
Ecart type	356,7

- ♦ Répartition en nombre des communes sinistrées en sécheresse par département depuis 1988

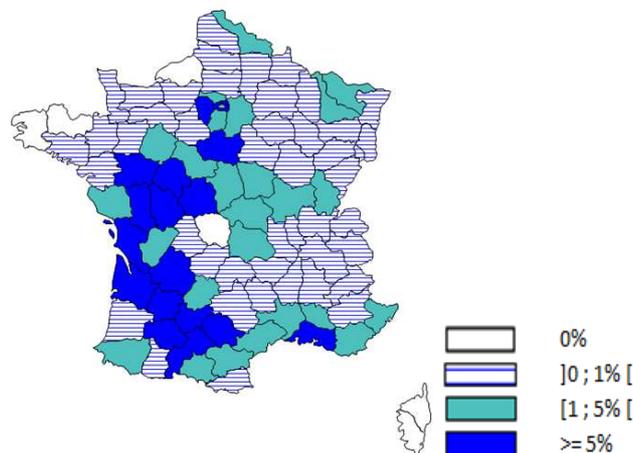


La moitié ouest de la France (à l'exception de la Bretagne) a été la plus exposée aux effets de la sécheresse. Une corrélation étroite s'observe entre la répartition des zones sinistrées et la présence à faible profondeur de formations argileuses riches en minéraux gonflants qui présentent de fortes variations de volume en cas de modification de la teneur en eau.

- ♦ Dispersion des départements suivant la fréquence* de la sécheresse

	Fréquence de la sécheresse en %
Minimum (20, 22, 23, 29, 76)	0,0
1 ^{er} quartile	0,1
Médiane	0,9
Moyenne	2,5
3 ^e quartile	3,4
9 ^e décile	7,9
Maximum (82 – Tarn-et-Garonne)	17,6
Ecart type	3,5

- ♦ Fréquence* de la sécheresse par département



Le Tarn-et-Garonne a enregistré une proportion de communes sinistrées par la sécheresse supérieure à 15 %, suivis par le Val-de-Marne, le Gers et le Lot-et-Garonne avec des fréquences* comprises entre 10 % et 15 %.

* La fréquence présentée ici est le rapport, pour chaque département, du nombre de communes touchées par un arrêté sécheresse de 1988 à 2016 (29 années) sur 29 fois le nombre de communes du département répertoriées.

Présentation

Le régime légal des catastrophes naturelles

Aux termes de la loi initiée en juillet 1982, sont considérés comme effets des catastrophes naturelles « les dommages matériels directs non assurables ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises » (Article L. 125-1 alinéa 3 du Code des assurances). Les événements le plus souvent constatés sont les inondations, les coulées de boue, la sécheresse et, dans une moindre mesure, l'action mécanique des vagues, les glissements et affaissements de terrain, les avalanches, raz de marée et les tremblements de terre.

Les dommages causés par le vent ont été définitivement écartés du champ d'application du régime des catastrophes naturelles par la loi du 25 juin 1990. En effet, cette loi a permis la généralisation de la garantie tempête en rendant obligatoire la couverture des dommages résultants des effets du vent dû aux tempêtes, ouragans et cyclones pour toute personne détentrice d'un contrat d'assurance garantissant les dommages d'incendie.

En assurant ses biens contre l'incendie, les dégâts des eaux, le vol..., l'assuré est automatiquement couvert contre les dégâts dus aux catastrophes naturelles. La garantie catastrophes naturelles prévoit la prise en charge des dommages matériels causés aux biens assurés et à eux seuls. Elle joue seulement si un arrêté interministériel paru au Journal officiel constate l'état de catastrophe naturelle.

Cette étude a été réalisée à partir des données recueillies dans l'enquête spécifique sur les catastrophes naturelles adressée aux sociétés membres de la FFA, complétées par les informations provenant des états comptables réglementaires.

Ce document est la propriété exclusive de la FFA et est protégé par le droit d'auteur. La reproduction, la représentation et la diffusion de tout ou partie de ce document ne peuvent se faire, en dehors du périmètre de la société ou de l'organisme destinataire de ce document, qu'avec l'autorisation de la direction émettrice de la FFA.